

Date de dépôt: 15 avril 2005

Messagerie

**Rapport du Conseil d'Etat
au Grand Conseil sur la motion de M^mes et MM. Sylvia
Leuenberger, Ariane Wisard, Morgane Gauthier, Michèle Künzler,
Ueli Leuenberger, Antonio Hodgers, Anne Mahrer, Esther Alder,
Christian Bavarel et Stéphanie Nussbaumer concernant le suivi
du démantèlement de Superphénix**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 22 octobre 2004, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

*Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant:*

- que les autorités et la population du canton de Genève ont toujours été le fer de lance de l'opposition à Superphénix à Creys-Malville ;*
- que l'abandon du projet en 1998 par le gouvernement Jospin a rencontré de fortes résistances dans certains milieux en France, si bien que cette décision pourrait être remise en question ;*

invite le Conseil d'Etat

- à l'informer sur le suivi des opérations de démantèlement de Superphénix à Creys-Malville, et à déposer un rapport sur ce point devant le Grand Conseil ;*
- à se préoccuper aussi d'informer le Grand Conseil de l'avancement du dossier de Tricastin.*

Creys-Malville

La centrale de Creys-Malville a été arrêtée définitivement en 1998 sur décision gouvernementale. Il s'agit d'une déconstruction prévue sur 25 ans et en trois étapes : le traitement du sodium, le démantèlement du bloc réacteur et enfin la démolition des bâtiments. Pour accompagner ces opérations, ainsi que la déconstruction de cinq centrales comprenant huit réacteurs de première génération, EDF a créé le Centre d'ingénierie de la déconstruction et de l'environnement (CIDEN) à Lyon.

Selon EDF et le gouvernement français, les travaux se poursuivent normalement et le planning établi est respecté.

Le déchargement des 650 assemblages combustibles a pris fin en mars 2003. Ces assemblages se présentent sous la forme de barres longues de 5,40 m et d'un poids de 580 ou 740 kilos. Ils contiennent de la matière fissible ainsi qu'une quinzaine de kilos de plutonium et étaient immergés au sein du cœur du réacteur dans un bain de sodium. Aujourd'hui, ces assemblages sont entreposés dans la piscine de l'Atelier pour l'évacuation du combustible (APEC).

Les premières manutentions spéciales de petits composants ont été réalisées pendant l'été 2003. Fin 2004, les travaux de déconstruction de la salle des machines touchent à leur fin. Plus de 12 500 tonnes de déchets ont été évacuées, parmi lesquelles 99 % ont été recyclées.

Au début de 2004, les équipes ont procédé à la découpe et à l'évacuation des coupolettes et de la coupole du dôme du réacteur.

Le démantèlement de la cuve du réacteur, dont certains éléments présentent une forte radioactivité, s'étalera entre 2010 et 2020. La démolition du bâtiment réacteur devrait durer 5 ans. A l'horizon 2025, seuls l'APEC et les bâtiments associés resteront en place.

La vidange des 8 échangeurs intermédiaires contenant chacun 22 m³ de sodium (une substance hautement réactive car elle s'enflamme au contact de l'air et réagit violemment avec l'eau) s'est terminée en été 2004. Plusieurs alternatives pour le traitement du sodium ont été envisagées. Le sodium aurait pu être neutralisé en le mélangeant avec de l'acide chlorhydrique pour en faire du chlorure de sodium. C'est ce qui est fait en Ecosse. Le produit est ensuite rejeté à la mer. A Creys-Malville, il a été procédé à des études d'impact pour rechercher une formule permettant de rejeter une solution neutre dans le Rhône. En terme de radioactivité, l'exploitant aurait pu obtenir l'autorisation de rejet dans le Rhône puisque ces rejets entraînent dans les normes. Il y avait cependant deux inconvénients majeurs. Le premier était justement que, pour respecter les valeurs de rejet, le sodium ne pouvait être

traité qu'au rythme de trois tonnes par jour et le deuxième était que rejeter le sulfate, obtenu après transformation, dans le Rhône restait malgré tout une pollution. La solution retenue par EDF pour éliminer les 5500 tonnes de sodium de la cuve du réacteur et des circuits de Creys-Malville consiste à le transformer en soude, grâce à un procédé industriel, puis à le conditionner de manière sûre dans du béton à un rythme de 6 tonnes par jour. Le traitement du sodium devrait s'achever en 2010. Les blocs de béton seront faiblement radioactifs (2 à 3 fois plus que le granit naturel et, par conséquent, sans danger) et faciles à transporter. L'opération devrait déboucher sur la production de 70 000 tonnes de béton. L'entreposage des blocs en béton sera effectué sur le site. Des mesures constructives permettront d'éviter toute dispersion de radioéléments dans l'environnement émanant de l'entreposage de ce béton.

Une enquête publique pour la poursuite des travaux de déconstruction a été ouverte du 26 avril au 26 mai 2004. Seize communes étaient concernées dans l'Ain et l'Isère. L'enquête avait pour objet d'informer le public et lui donner la possibilité d'émettre des avis sur la suite des opérations qui devront avoir lieu sur le site.

Par ailleurs, en avril 2002, le Groupe EDF a reçu la certification environnementale ISO 14001 pour l'ensemble de ses activités et s'est alors engagé à certifier toutes ses unités opérationnelles d'ici 2004 ; une démarche qui le place sous le regard de ses clients et du public. Dans cette dynamique et pour répondre à l'engagement du Groupe EDF, Creys-Malville s'est lancé dans la démarche de certification en 2001 et, après 2 ans de travail, le site a été certifié en juillet 2003 pour toutes ses activités de déconstruction et de postexploitation.

Si un problème spécifique relatif au démantèlement de Creys-Malville devait survenir, il serait discuté dans le cadre :

- de la Commission mixte franco-suisse de sûreté des installations nucléaires, co-présidée par le directeur suppléant de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) et par le directeur de la Sûreté des installations nucléaires (DSIN);
- de la Commission locale d'information (CLI) auprès du Centre nucléaire de production d'électricité de Creys-Malville (CNPE). Cette commission se réunit annuellement. La prochaine séance doit avoir lieu en été 2005.

Tricastin

Le site industriel du Tricastin, dans la Drôme, comprend plusieurs installations nucléaires : d'une part celles appartenant au groupe AREVA, soit Cogema Pierrelatte, COMURHEX Pierrelatte, EURODIF et SOCATRI, et, d'autre part, une centrale nucléaire appartenant à EDF. Les incidents survenus ces dernières années dans ces installations sont référencés par les exploitants, eux-mêmes placés sous le contrôle de la Direction générale de la radioprotection et de la sûreté nucléaire (DGRSN). Bien que le contexte soit par nature sujet à controverse, aucun problème particulier, comparable à la gravité de la situation ayant prévalu à Creys-Malville, n'émerge. Le service cantonal de l'énergie s'est donc permis de chercher des précisions auprès du député à l'origine de cette seconde invite. Celui-ci se disait préoccupé par un projet scientifique mondial de nouveau tokamak, nommé ITER (International Thermonuclear Experimental Reactor). On appelle tokamak (du russe *toroidalnaja kamera magnitnaja katuska*, chambre toroïdale à confinement magnétique) les centrales qui tentent de reproduire les réactions de fusion nucléaire qui se produisent en permanence au cœur des étoiles. ITER serait le plus grand tokamak au monde, capable de produire plusieurs centaines de mégawatts d'électricité pendant quelques minutes. La France a déposé la candidature du site de Cadarache, dans le département des Bouches-du-Rhône, pour accueillir le réacteur.

En l'occurrence, cette technologie est encore très expérimentale et ne devrait pas permettre de commercialiser de l'énergie avant 2050. La taille des installations tokamak existant dans le monde n'a pas encore permis d'obtenir une production d'énergie importante sur de longues durées. Le tokamak le plus performant à ce jour consomme 20 MWél. pour n'en produire que 2. C'est la raison pour laquelle, pour les participants au projet, soit la Chine, la Corée du Sud, l'Europe, le Japon et la Russie, ITER est considéré comme une étape incontournable vers la maîtrise de l'énergie issue de la physique du plasma. Sa construction devrait durer dix ans, suivie d'au moins vingt ans d'exploitation.

Il s'agit d'une énergie renouvelable mais non dénuée de risques pour l'être humain et pour l'environnement. Le tritium, en particulier, utilisé pour la fusion, doit être manipulé avec beaucoup de précautions. La communauté scientifique internationale va prochainement arrêter le choix d'un site. Il s'agira vraisemblablement d'un site européen.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

Le chancelier :
Robert Hensler

La présidente :
Martine Brunschwig Graf